

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : **11**

Date de la convocation : **14 FEVRIER 2024**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **23 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le **21 FEVRIER à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, RIBOT Florent, ROULEAU Marc, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2024/10

ASSOCIATION DE LA CANTINE- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire informe les élus que la nouvelle Présidente de l'association de la cantine scolaire a demandé un rendez-vous en Mairie il y a quelques semaines. Elle a fait part des difficultés de trésorerie de l'association, dues notamment à une surcharge de frais de personnel en 2023 (remplacements congé maladie et indemnités de fins de contrat) Une subvention exceptionnelle de 5000 € permettrait une remise à niveau des comptes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 5000 € à l'association de la cantine scolaire sans attendre le vote du budget 2024 et charge le Maire de procéder au versement.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 22 février 2024
Béatrice FONTAINE
Maire